

Marais de Saône (Saône, Morre, La Vèze) et bassin versant de la source d'Arcier - Plan de gestion 2021-2030



Dernier grand complexe marécageux des plateaux du Doubs, le marais de Saône est une vaste zone humide d'environ 750 ha. Doté d'une mosaïque diversifiée de milieux humides, il héberge une faune et une flore de très grand intérêt. Par ailleurs, les eaux transitant à travers le marais contribuent à l'alimentation de la source d'Arcier. Cette dernière représente un enjeu capital dans la ressource en eau potable de Besançon puisqu'elle alimente près de 40 % de la population de la ville. Ce marais a toutefois subi un nombre important d'atteintes (drainage, abandon, urbanisation, pollutions diverses, etc.) qui altèrent de façon prononcée ses fonctionnalités de zone humide. La prise de conscience progressive de l'obligation de préserver cette zone a conduit à l'élaboration d'un premier document de gestion réalisé en 1997 : Bien que la méthodologie de travail soit ancienne, le plan général est celui d'un plan de gestion « moderne » qui aborde en détails tant le diagnostic du site que la gestion à mettre en oeuvre. Dans ce contexte est créé en septembre 2000 le Syndicat mixte du marais de Saône. Les premières opérations de gestion voient quant à

elles le jour en 2003. Les premières années ont été consacrées à d'importants travaux de défrichage puis à la mise en place d'une gestion par pâturage extensif sur deux secteurs (2005 dans le secteur de la Vaivre et 2006 pour la tourbière de Morre). En 2008, le Syndicat engage la réalisation de deux documents de programmation : le schéma de valorisation et le plan de gestion pour la période 2009-2013. Durant cette période, les opérations de réouverture et de mise en place d'un entretien par pâturage sont poursuivies (secteur Pelletière) et des travaux de neutralisation de drains sont réalisés en 2014 (5 micro-barrages-seuils ont été installés le long du ruisseau des marais, complétés par des colmatages d'axes drainants). Ce plan a par la suite été réactualisé pour la période 2015-2019. Ce dernier document a été intégralement évalué courant 2020. L'évaluation en fin de plan consiste à mesurer les effets engendrés par la gestion en recherchant si les moyens mis en oeuvre produisent les résultats attendus au vu des responsabilités du site. Elle répond à plusieurs besoins concrets du gestionnaire : rendre lisible les résultats de la gestion, développer une gestion adaptative, faire oeuvre de transparence vis-à-vis de la stratégie de gestion du site et agir comme un système d'alerte pour détecter et anticiper les problèmes. Dernièrement, en 2020, le Syndicat mixte du marais de Saône a évolué vers un syndicat mixte ouvert qui a pris la dénomination de Syndicat mixte du marais de Saône et du bassin versant de la source d'Arcier (SMMSBVSA). Il assure, sur son territoire d'intervention élargi au périmètre de protection éloigné de la source d'Arcier, la protection et la gestion globale et concertée des milieux aquatiques ainsi que la valorisation du marais de Saône. La présente révision du plan de gestion (PG4) intègre l'ensemble des résultats de cette évaluation. Elle est définie pour une période de 10 ans (2021-2030) et intègre la nouvelle échelle d'intervention du Syndicat, à savoir l'ensemble du bassin d'alimentation de la source d'Arcier.

Auteurs du document : MAUZY M, AERMC, CONSEIL DEPARTEMENTAL 25, GRAND BESANCON, CC PAYS DES PORTES DU HAUT DOUBS

Obtenir le document : [Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse](#)

Diffuseur des métadonnées : Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

Mots clés : EAU POTABLE, MARAIS, PLAN DE GESTION, ZONE HUMIDE

Thème (issu du Text Mining) : MILIEU NATUREL

Date : 2021

Type de ressource : Document

Format : text/xml

Identifiant Documentaire : 00058882

Langue : Français

Droits d'utilisation : Domaine public

Télécharger les documents :

https://doc-oai.eaurmc.fr/cindocoai/download/DOC/11116/1/2021_5262_plandegestionSMMS.pdf_27093Ko

Commune : MORRE (25410), LA VÈZE (25611), SAÔNE (25532)

Département : DOUBS (25)

Région : BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE (27)

Permalien : <https://www.documentation.eauetbiodiversite.fr/notice/marais-de-saone-saone-morre-la-veze-et-bassin-versant-de-la-source-d-arcier-plan-de-gestion-2021-2030>

Evaluer cette notice:

